




**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
GRAND EST

GUIDE MAEC : 2023 - 2027

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

 « Les MAEC sont mises en œuvre dans le cadre de la politique de développement rural européenne (second pilier de la PAC). Elles ont pour but de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par l'introduction sur les exploitations de pratiques plus respectueuses de l'environnement. L'exploitant qui souscrit une mesure agro-environnementale et climatique s'engage ainsi à respecter pendant 5 ans des pratiques durables en échange d'une rémunération qui dépend du niveau de contrainte de ces pratiques. »

Agriculture.gouv.fr

DANS QUELLES MAEC M'ENGAGER ?

MAEC SYSTÈMES

MAEC LOCALISÉES

MAEC FORFAITAIRES

ENGAGEMENT

90 % des surfaces de terres arables et/ou prairies permanentes de mon exploitation

À la parcelle

Toute l'exploitation

Contractualisation sur 5 ans

FONCTIONNEMENT

- Suivre un cahier des charges
- Réaliser une formation au cours des 2 premières années de l'engagement
- Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation

Objectifs à atteindre au bout de 5 ans

RÉMUNÉRATION

X € / ha de surfaces engagées

X € pour les surfaces engagées (ha, nombre, mètre linéaire)

18 000 € pour les 5 ans d'engagement

Paiement en année 1, 3 et 5

Paiement annuel - plafond de 10 000 € (avec transparence GAEC)

MAEC COUVERTES

Systèmes herbagers et pastoraux

Autonomie fourragère, élevage d'herbivores

Grandes cultures, adaptée aux zones intermédiaires

Polyculture-élevage, adaptée aux zones intermédiaires

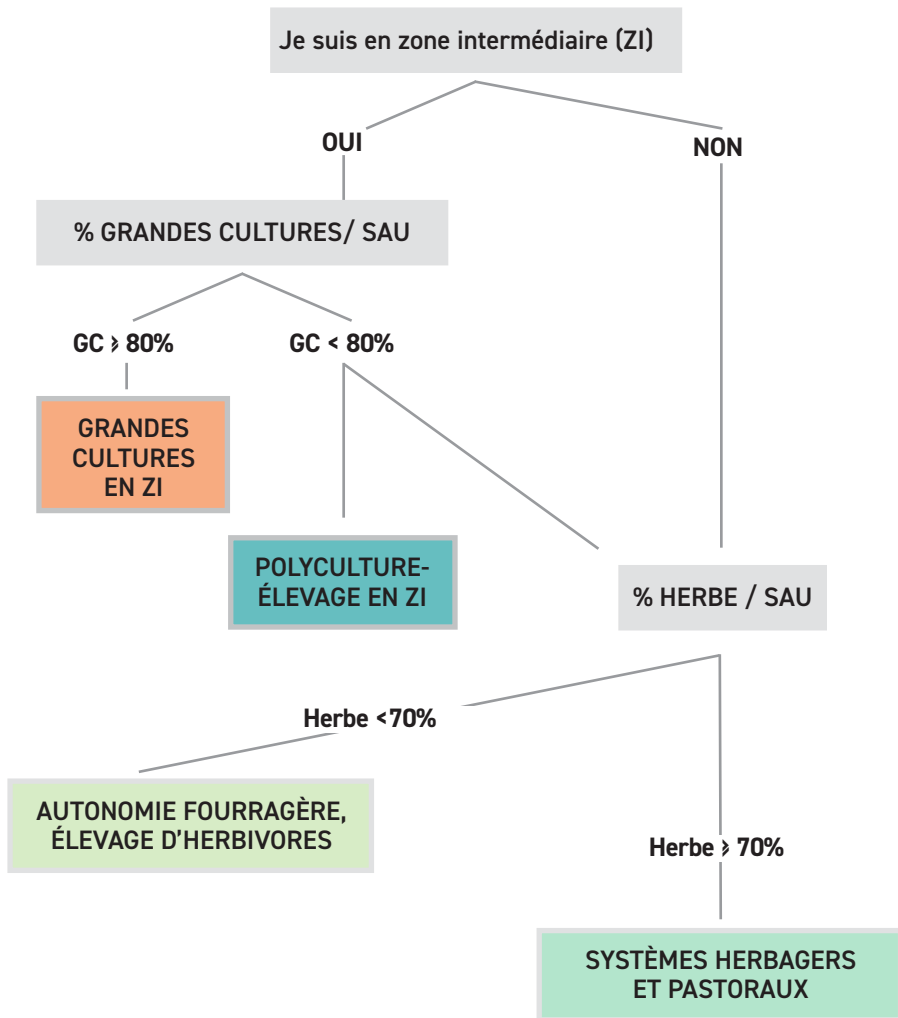
MAEC Biodiversité :

- Préservation des milieux humides,
- Création de prairies,
- Entretien durable des IAE,
- Maintien de l'ouverture des milieux, ...

Amélioration de l'autonomie protéique en élevage

Stratégie phytosanitaire

CHOISIR LA MAEC SYSTÈME ADAPTÉE À MON EXPLOITATION



CONTACTS

Ardennes

Accueil : 03 24 56 89 40

Alexandre VERMEULEN : 06 12 99 38 11



Meuse

Accueil : 03 29 83 30 30

Meurthe-et-Moselle

Accueil : 03 83 93 34 10

Marne

Accueil : 03 26 64 08 13

Moselle

Accueil : 03.87.66.12.30

Aube

Accueil : 03 25 43 72 72

Alsace

Accueil Haut-Rhin : 03 89 20 91 00

Accueil Bas-Rhin : 03 88 19 17 17

Vosges

Accueil : 03 29 29 23 23

Haute-Marne

Accueil : 03 25 35 00 60



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE
GRAND EST**